

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRÉSANSE

# Enjeux de la réforme à venir et propositions du réseau des SSTI

Retour sur la journée d'étude de ce jeudi 25 avril à Lyon ayant fait intervenir Présanse, des représentants de SSTI, d'associations régionales ou du monde patronal, ainsi que deux parlementaires.

La journée d'étude précédant l'Assemblée générale ordinaire de Présanse aura cette année été l'occasion de faire le point sur la réforme du système de Santé au travail en préparation par le Gouvernement comme sur la réponse des SSTI.

La première séquence, en deux temps, se voulait une démonstration des réalités de terrain à prendre en compte dans la réforme et un état des lieux de l'action des SSTI sur ledit terrain. Ont ainsi été présentés un bilan de la journée du 12 mars, « *La prévention en action* » (voir IM. N°81, pages 4 et 5) : mobilisation et actions des 150 SSTI participants, retombées presse... et une première restitution du volet « employeur » du sondage Harris Interactive sur la perception et les attentes des chefs d'entreprise et salariés vis-à-vis des SSTI (voir pages 6 et 7 de ce numéro).

Ces éléments posés, la journée a bénéficié d'une intervention de M. Jean-Luc Monteil, représentant titulaire du Medef au Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (Coct). Décrivant l'entreprise comme un écosystème créateur de lien social et, de ce fait, un des seuls produisant des indicateurs permettant d'identifier ou de quantifier le bien-être ou le mal-être de la population, M. Monteil a souligné l'importance du suivi de santé dans ce cadre, et sa valeur ajoutée dans une approche globale de la santé.

Enfin, Mme Charlotte Lecocq, députée des Hauts-de-France et auteur du rapport dit « Santé Travail » paru en août 2018, et M. Bernard Perrut, député de la 9<sup>ème</sup> circonscription du Rhône, sont venus échanger avec les SSTI participants sur la démarche et les ambitions du Gouvernement quant à la réforme à venir.

Si Mme Lecocq dit comprendre que la réception du rapport a pu apparaître comme brutale, elle a rappelé que ce texte constituait une base de réflexion et non un avant-projet de la loi à venir. Au final, ce temps d'échange plutôt constructif entre les SSTI et la députée aura permis aux premiers de faire entendre leurs interrogations légitimes (Quelle maîtrise des moyens par les SSTI sur les territoires ? Quel périmètre pour ce futur système ? Quels services pour quels publics ? Quid des SSTI autonomes ?) et à la seconde de redire la « forte volonté d'écoute et de co-construction » des parties prenantes de la réforme. Il faudra sans doute cependant

attendre l'avancée du travail de concertation au GPO du Coct pour voir se dessiner une image plus précise de la réforme.

La seconde séquence s'est portée sur les propositions des SSTI pour une offre renouvelée d'accompagnement des entreprises dans le champ de la Santé au travail. S'ouvrant sur une restitution de la synthèse nationale des travaux menés en région sur l'offre des services, elle a ensuite vu plusieurs SSTI présenter des innovations ou solutions existantes, analysées du point de vue des bénéficiaires.

Parmi ces présentations : l'outil d'auto-diagnostic de l'AST Grand Lyon, le renouvellement de l'approche salariés/employeurs grâce à de nouvelles technologies (APST 18, PST 66), l'aide au document unique par les SSTI de la région bourguignonne ou encore l'outil EMPRITE par l'OPSAT (voir pages 14 et 15 de ce numéro). Une présentation synthétique des innovations existantes en région et une proposition de plan d'action à venir pour prolonger ces travaux ont prolongé la séquence.

L'après-midi s'est conclu par une présentation des travaux du GIE *Portail d'Echanges de données en Santé-Travail* : en lien avec la CSI de Présanse, ce GIE travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges fonctionnel et lance une procédure d'appel à candidatures de SSTI souhaitant le rejoindre. L'objectif est d'avoir un outil opérationnel mi-2020.

Prochaines étapes : la journée d'étude de Présanse de juin qui sera l'occasion d'une revue et d'un échange des participants quant à leurs travaux respectifs sur l'offre, sous un angle opérationnel. Le partage d'éléments de langage commun, la valorisation d'un socle d'offre cohérent sur le territoire, et le travail sur la lisibilité de la tarification seront à l'ordre du jour.

Par ailleurs, la Commission « Veille et développement de l'offre » se verra aussi munie d'une lettre de mission émanant du Conseil d'Administration, et d'une méthode de travail.

Rendez-vous le 13 juin 2019, à Paris. ■

## Une démarche d'élaboration du socle commun d'offres des services de santé au travail...

### Une démarche de valorisation de l'offre des SSTI

Se mettre en situation de pouvoir la **SIMPLIFIER** puis de la « **MARKETER** », de la **PROMOUVOIR**



**COMMUNIQUER** avec des **MOTS ACCESSIBLES** pour le **GRAND PUBLIC**



**VALORISER** la **RICHESSSE** de ce que les SSTI réalisent



### ... aux objectifs d'inventaire et de réflexion prospectiv



Effectuer l'**INVENTAIRE DES SERVICES EXISTANTS** et des projets de service



Initier une démarche de **MISE en COMMU** de **PARTAGE**, et de structuration d'un **CATALOGUE DE SERVICES**



**REPARTIR DU BESOIN « CLIENT »** en envisageant leur expérience concrète de la santé au travail



Impulser une **DYNAMIQUE D'INNOVATION** collective

PRÉSANSE – Elaboration d'un socle commun régional de l'offre des SSTI – Synthèse nationale des travaux

Confidentiel © PMP

Les différents supports de communication de ces séquences peuvent être retrouvés en ligne sur [Presanse.fr](http://Presanse.fr).

A la demande de plusieurs adhérents, le rapport d'activité des permanents de Présanse, présenté lors de l'AG ordinaire, est aussi rendu disponible.

A retenir  
13 juin 2019  
Journée d'étude  
de Présanse  
Paris 9<sup>e</sup>

Plus d'infos sur le site [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr)